

DECISION DU MAIRE n° 2024/196

Modification n°4 – Marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 1 : Structure gros œuvre maçonnerie (Marché n° 2023/27)

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023,

VU l'arrêté n°67/2023 en date du 13 février 2023 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

VU la délibération en date du 9 décembre 2022 autorisant la signature du marché de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 1 : Structure gros œuvre maçonnerie entre la Ville de Villiers-le-Bel et la société SNRB sise 23 rue du Plessis – 95210 ERMONT,

VU les modifications n°1, 2 et 3 audit marché,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les travaux en plus-value et moins-value suivants :
-Travaux en plus-value et moins-value : remplacement du complexe Climamur de 42,5 cm par Climamur de 30 cm+ complexe ITE de 80 mm d'épaisseur R5.29,
-Réalisation des acrotères,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu une modification n°4 au marché 2023/27 de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 1 : Structure gros œuvre maçonnerie, ayant pour objet de prendre en compte des travaux en plus-value et moins-value.

Article 2 – La modification n°4 est d'un montant de 134 000 € HT soit 160 800 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 2 452 611,91 € HT soit 2 943 134,29 € TTC.

Article 3 - La présente modification n°4 prendra effet dès la notification.

Article 4 –Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/06/2024

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

